

PRÉFACE

L'ouvrage de Mikael Ouaniche et Stéphane Prigent, qui est unique en son genre, présente dans un même ensemble les principes juridiques et les méthodes d'évaluation qui s'appliquent à la réparation dans l'arbitrage d'investissement. Cette double approche est le reflet des débats qui se déroulent dans un arbitrage d'investissement. Comme dans la réalité d'une procédure, l'ouvrage commence par la caractérisation de l'expropriation avant d'aborder ses conséquences financières. Le passage des principes juridiques aux méthodes d'évaluation se fait ainsi très naturellement.

L'introduction dresse un tableau particulièrement vivant de l'avènement de l'arbitrage d'investissement et de l'essor extraordinaire qu'il a connu dans les dernières décennies. Les notions indispensables à la compréhension des mécanismes de protection des investissements, des traités multilatéraux et bilatéraux qui les fondent et des standards de protection, y sont expliquées à l'aide d'exemples.

Les trois premiers chapitres traitent des principes juridiques qui régissent l'expropriation et la réparation du fait illicite. Ces développements sont à la fois synthétiques et très documentés. L'analyse de nombreuses sentences arbitrales apporte une image concrète de la pratique des tribunaux arbitraux. Les avocats y trouveront une mine d'arguments pour étayer leurs thèses.

Les deux chapitres suivants sont consacrés aux méthodes d'évaluation du préjudice et autres conséquences liées à la demande en réparation. Ils décrivent comment les tribunaux arbitraux ont été conduits à appliquer des méthodes de plus en plus sophistiquées et présentent les différentes approches. La présentation très claire et très didactique facilite la compréhension de mécanismes complexes, même par des non spécialistes de l'évaluation financière.

Cet ouvrage s'adresse avant tout aux praticiens de l'arbitrage d'investissement. Les juristes, arbitres et avocats, pourront parfaire leur compréhension des méthodes d'évaluation économiques et financières et les experts celle des mécanismes juridiques qui les sous-tendent.

La présentation est à la fois globale et objective. La réparation, qui est la finalité même de l'arbitrage d'investissement, permet d'en aborder les principaux thèmes. Le parti pris d'objectivité montre toute la richesse des

débats qui l'animent. Lorsqu'un sujet n'est pas définitivement tranché, les auteurs présentent les termes de la controverse plutôt que d'adopter une position doctrinale. Le tout donne une image équilibrée de l'arbitrage d'investissement tout en esquissant ses évolutions futures.

Il fallait toute l'expérience et tout le talent de Mikael Ouaniche et de Stéphane Prigent pour marier avec autant d'harmonie le droit, l'économie et la finance.

Laurent Jaeger
Avocat associé, King & Spalding,
Président du Comité français de l'arbitrage